

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le vingtième de jour de juin 2022 (20/06/2022) à compter de dix-neuf (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Rita Dufresne	Marlène Doucet	Lucie Geoffrion
Éric Beauchamp	Émilie Doucet	Bernard Dumais
Gaétan Beauchesne		

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par la mairesse Rita Dufresne et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Adoption du second projet du règlement 004-C-2021.
2. Mandater la MRC de Mékinac de préparer un plan d'intervention dans le cadre des travaux du TECQ 2019-2023.

Résolution 2022-06-126 Adoption du second projet du règlement 004C-UR-2021

Il est proposé par Bernard Dumais
Appuyé par Gaétan Beauchesne
Et résolu d'adopter le second projet d'urbanisme du règlement 004C-UR-2021.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2022-06-127 Mandater la MRC de Mékinac de préparer un plan d'intervention dans le cadre des travaux du TECQ 2019-2023

Il est proposé par Bernard Dumais
Appuyé par Lucie Geoffrion
Et résolu ce qui suit :

- Mandater le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac à préparer un plan d'intervention dans le cadre des travaux du TECQ 2019-2023.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Gaétan Beauchesne Il est 19 h 04.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, Greffière-trésorière

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».